



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4242

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Protocole d'intention pour la desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise : rive droite du Rhône - Aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Lyon Perrache en lien avec le développement urbain du quartier Confluence - Participation financière aux études d'avant-projet - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bernard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palreja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Hugué, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 18 novembre 2013**Délibération n° 2013-4242**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Protocole d'intention pour la desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise : rive droite du Rhône - Aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Lyon Perrache en lien avec le développement urbain du quartier Confluence - Participation financière aux études d'avant-projet - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet l'individualisation partielle d'une autorisation de programme concernant les études d'avant-projet de l'aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon Perrache sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares & Connexions (G&C) et de Réseau ferré de France (RFF).

Contexte

Le projet Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) a pour objectif principal de renforcer l'intégration des réseaux de transports publics en coordonnant les différentes actions des partenaires du transport de l'aire urbaine lyonnaise, pour développer l'intermodalité dans les déplacements quotidiens.

Dans cette perspective, le projet de réaménagement du PEM de Lyon-Perrache s'inscrit dans les objectifs du protocole d'intention "desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise Lyon-Givors" (rive droite du Rhône) signé par l'ensemble des partenaires de REAL en 2007, et plus particulièrement dans le cadre de l'objectif 3 "amélioration des conditions de rabattement et de l'intermodalité en gare".

Le contexte urbain du projet a sensiblement évolué. L'intégration du secteur de la Confluence dans un projet globalisé en incluant les quartiers de Perrache et de Sainte-Blandine a permis de présenter un projet urbain intégré en réunion publique de juin 2010. Un travail partenarial a ensuite été mené par la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence avec l'ensemble des acteurs concernés afin de réaliser les études de faisabilité pour aboutir à un scénario cible de réaménagement du PEM de Perrache début 2013. C'est dans ce contexte que le "comité stratégique des gares" du 4 avril 2013, a validé le scénario cible présenté ci-après.

Le projet d'aménagement du PEM de Lyon Perrache a pour objectif :

- une simplification des liaisons sud-nord et nord-sud afin de supprimer le verrou que représente ce secteur,
- une intégration urbaine au quartier existant par une mise en relation directe du quartier de la Confluence avec la place Carnot et la Presqu'île et par la recherche d'une plus grande qualité des espaces publics,
- une amélioration de l'intermodalité avec une accessibilité au métro renforcée par l'ouverture d'un accès supplémentaire au sud.

Les aménagements du PEM de Lyon Perrache à 2018/2020 : objectif, contenu et pilotage des études

Dans le cadre d'une première étape, la SPL Lyon Confluence a conduit, en 2009 et 2010, une étude urbaine et de préféabilité du PEM Perrache en lien avec les évolutions du quartier. Cette étude portait sur les éléments suivants :

- une étude urbaine du secteur "Perrache - Sainte-Blandine" en lien avec le développement de la Confluence. Ce volet de l'étude a permis d'établir un schéma d'intention de réaménagement des espaces publics autour de la gare et de réorganisation des circulations au sein du pôle d'échanges avec la création d'une nouvelle place urbaine, la place Perrache entre la gare et le Centre d'échanges,
- un concept de réaménagement du pôle privilégiant le niveau "6 mètres" (quais) permettant d'intégrer les enjeux d'accessibilité et de cheminements tous modes afin d'améliorer la desserte, notamment du sud vers le nord, en cohérence avec le développement de la Confluence.

Les études permettant de vérifier les faisabilités techniques, de structure, de génie civil, de réseaux mais également d'organisation des constructions, des flux mécanisés et des modes doux ont été conduites de 2011 à 2013. Ces études, réalisées en partenariat étroit entre les différents maîtres d'ouvrages intervenant sur le site, ont permis la validation du programme suivant :

- pour fluidifier les cheminements piétons et les liaisons entre la Confluence et la Presqu'île y compris en transport collectif :

- . la piétonnisation de la voûte ouest qui est actuellement une voûte routière. La circulation est déournée sur la voûte dite "Delandine", réaménagée,
- . la démolition de la passerelle à 12 mètres reliant le Centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP) à la gare,
- . l'aménagement des places Perrache actuellement situées sous la passerelle reliant le CELP à la gare et encombrées de voitures (parking, loueurs et taxis), cars, du terminus du tramway T2,
- . le report du terminus du tramway T2 sur le cours Charlemagne et la piétonnisation du cours Suchet ainsi que la place des Archives :

- en conséquence et accompagnement des traversées piétonnes, des aménagements de reconstitution des fonctions hébergées dans le CELP sont à prévoir, ainsi que la démolition d'éléments de structure permettant de déclasser la voûte ouest, actuellement qualifiée en tunnel routier, en voûte piétonne confortable et aérée,

- pour aménager la gare SNCF, en cohérence avec l'évolution du quartier et des traversées piétonnes, G&C et RFF proposent, dans le programme cible, d'ouvrir la gare au Sud par un nouvel accès situé sur la place des Archives, de retrouver la façade nord de la gare au niveau "6 mètres", et, pour se faire, de réaménager les espaces intermodaux, de commerces et services liés à la gare. Sont programmées de nouvelles spatialisations des fonctions :

- . intermodales nécessaires au fonctionnement de la gare : taxis, loueurs, vélos, voitures et cars TER,
- . de commerces et services indispensables aux usagers (guichets, distributeurs, salles d'attente etc.).

Le rendu des études d'avant-projet est prévu pour mi-2015. Elles permettront d'engager les procédures réglementaires : concertation préalable, enquête publique, etc.

La démarche engagée est partenariale. La Ville de Lyon, la Communauté urbaine de Lyon, la SPL Lyon Confluence, la région Rhône-Alpes, l'État, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), la SNCF G&C et RFF y sont associés. Le SYTRAL, G&C et RFF conduisent les études sous leur maîtrise d'ouvrage. La SPL Lyon Confluence assure la coordination d'ensemble des études. Cette gouvernance est inscrite dans la convention partenariale de financement, qui en définit les modalités et qui sera soumise à un prochain conseil de communauté.

À la suite des études d'avant-projet, chaque maître d'ouvrage prendra à sa charge la réalisation des études de projet puis des travaux à engager. Des conventions de financement des études de projet et des travaux seront proposées.

Financement des études

Pour cette phase d'études d'avant-projet, les co-financeurs des études sont RFF, G&C, la Communauté urbaine, la région Rhône-Alpes, l'État. Les contributions des partenaires par étude figurent dans le tableau ci-après.

Le montant estimatif des études, toutes maîtrises d'ouvrage confondues, est de 3 828 000 € HT. Sur ce montant global, le besoin global de financement par la Communauté urbaine serait de 2 077 500 € HT avec une recette correspondante estimée à 265 000 €.

Il est proposé, aujourd'hui, le financement, par la Communauté urbaine, des études sous les maîtrises d'ouvrages de G&C et RFF :

- sous maîtrise d'ouvrage G&C, le montant estimé à 1 200 000 € HT sera financé à hauteur de 225 400 € HT par la Communauté urbaine,

- sous maîtrise d'ouvrage RFF, le montant estimé à 328 000 € HT sera financé à hauteur de 62 100 € HT par la Communauté urbaine.

La répartition des financements en € HT sur le projet "gare" inscrit dans le PEM Lyon Perrache est la suivante :

Maîtrises d'ouvrage	Montant (en € HT)	SNCF	RFF	Communauté urbaine/SPL	Région	État
SNCF G&C	100%	38,3%		18,8%	29,6%	13,3%
	1 200 000	459 500	-	225 400	355 300	159 800
RFF	100%	-	25,0%	18,9%	31,8%	24,3%
	328 000	-	82 000	62 100	104 200	79 700
Total	1 528 000	459 500	82 000	287 500	459 500	239 500

S'agissant de dépenses se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, les contributions au bénéfice de G&C et de RFF en tant que subventions d'équipement ne sont pas soumises à TVA. La demande d'autorisation de paiement sur les études G&C et RFF porte sur les montants hors taxes (HT).

Pour financer cette subvention d'équipement, il y a lieu d'individualiser un montant de 287 500 € en dépenses sur l'opération n° 0P08O2621. La convention multipartenariale sera présentée lors d'un prochain Conseil ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe du financement des études de faisabilité du réaménagement du PEM de Lyon Perrache.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains, pour un montant de 287 500 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P08O2621, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 260 000 € en 2014,
- 27 500 € en 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.